

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



EGLISE SAINT-FABIEN DE RIMOUSKI

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

AVRIL 1899

No. 4

SAINT-FABIEN DE RIMOUSKI

La paroisse de Saint-Fabien de Rimouski, a été érigée canoniquement le 11 décembre 1828 ; son érection civile eut lieu le 5 mars 1835.

La première chapelle de Saint-Fabien fut bénite le 6 février 1848. La première messe y fut dite le même jour.

L'église actuelle a été construite en 1854.

L'année suivante, l'Ordinaire de l'Archidiocèse donnait un pasteur à cette paroisse dans la personne de M. Augustin Ladière.

M. le chanoine P. Audet lui succédait en 1870.

En ces dernières années, cette paroisse a fait des progrès vraiment étonnants. Elle compte aujourd'hui 1850 âmes et possède une fromagerie, une beurrerie, huit magasins, trois moulins à scie et à bardeaux, une grande fabrique de meubles, portes et fenêtres, trois forges, etc., etc.

L'église qui a subi, en 1898, une véritable transformation est aujourd'hui très belle.

Le 20 décembre dernier, Mgr Blais, évêque de Rimouski, se rendait à Saint-Fabien pour y faire la bénédiction de trois nouvelles cloches. Les personnes qui assistaient à cette belle démonstration n'en perdront pas le souvenir de sitôt.

R.

LES LÉGENDES DE NOS ANCÊTRES

C'est un fait parfaitement avéré que nulle contrée n'a eu d'aussi fréquents rapports avec les revenants et les esprits, que nulle terre n'a engendré autant de feux-follets, vu courir autant de loups-garous que l'île d'Orléans. Délicieuses histoires, contes charmants, qui me rappelez les souvenirs de mon enfance, pourquoi vous laisserais-je dans l'oubli ? Pourquoi ma plume se refuserait-elle à retracer ces légendes naïves qui peignent si bien la bonne foi de nos ancêtres, leur esprit religieux, en même temps qu'elles rappellent leur noble origine.

Ceux qui nous ont légué ces contes, qui, depuis quelques années, commencent à se perdre dans la mémoire du peuple, les racontaient au bivouac, au milieu de la forêt, à la belle étoile, entre le combat du jour et celui du lendemain. Et ces héros, soldats aussi fiers sur le champ de bataille que citoyens paisibles à la chaumière, versaient des larmes en les transmettant à leurs enfants : car, pour eux, c'était le souvenir de leur belle Normandie ou de leur noble Bretagne, qui se retraçait à leur esprit. Ainsi donc, pourquoi ne les pas rappeler ?

Les feux-follets se manifestent sous l'apparence de flammes, dont la couleur est loin d'être uniforme ; les uns la disent bleue, d'autres, rouge, d'autres, verte. Peu importe la couleur ; c'est un détail qui regarde les feux-follets, et personne n'a le droit de leur imposer de règles là-dessus.

Mais il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, et que personne n'a songé à contester : c'est que le feu-follet, dont le vol est rapide, les zigzags très nombreux ; n'a d'autre ambition que d'attirer les gens dans les précipices. Triste prérogative que possède la lumière du feu-follet, en commun avec bien d'autres lumières du siècle, moins brillantes

peut-être, mais dont les dangers de séduction ne sont pas moins à redouter.

Rien qu'à cette particularité, qui pourrait douter que le feu-follet ne soit autre chose que le malin esprit ? Aussi la présence de ces diabolins enflammés aurait-elle été pour les habitants de l'île d'Orléans une source amère de désagréments, si leur esprit inventif n'eût découvert deux moyens aussi simples qu'infailibles de se débarrasser de leur présence importune.

C'est un secret, cela ;... et, à titre d'initié, mon indiscretion me sera-t-elle pardonnée ?

A tout risque, voici la recette : Piquez une aiguille ou votre couteau sur la clôture, et le feu-follet s'arrête tout court, comme par un charme. Alors de deux choses l'une : ou bien le feu-follet se déchire sur le couteau, et par là même se délivre ; ou bien il s'épuise en efforts interminables pour passer par le trou de l'aiguille, et, dans l'intervalle, vous avez le temps de regagner votre demeure et de vous mettre à l'abri.

Ce n'est pas tout ; le diable trouvait encore bien d'autres moyens de s'immiscer dans les affaires des gens de l'île d'Orléans.

C'est ainsi, par exemple, qu'on le rencontrait parfois au bal, sous l'apparence d'un beau monsieur, tout habillé de drap fin, des pieds à la tête.

Dans cette circonstance, il gardait toujours ses gants pour cacher ses griffes, et son chapeau, pour dissimuler ses cornes ; et d'ordinaire il dansait avec la plus fringante des filles de la compagnie. Puis, au beau milieu d'une dance, voici ce qui arrivait : tout à coup un cri perçant se faisait entendre, et le beau monsieur faisait comme un éclair à travers une fenêtre, emportant avec lui quelque menu détail du ménage comme le four, par exemple. Quant à la demoiselle,

elle en était quitte pour un coup de griffe. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que la présence accidentelle d'un enfant au milieu de l'appartement ne manquait jamais de trahir la présence du diable, tant le pauvre innocent criait et pleurait.

C'était quand on allait quérir le prêtre pour quelque malade durant la nuit, que le diable en faisait de ces efforts,—j'allais dire surhumains,—pour retarder l'arriver du ministre de Dieu. Comme de raison, il jouait gros feu, puisqu'il s'agissait pour lui, ni plus ni moins, que du gain ou de la perte d'une âme. Aussi que de choses n'arrivait-il pas alors !

Aussi, les chevaux, tout à coup et sans aucun à-propos, se trouvaient dételés ; le harnais se retournait, et de lui-même bout pour bout ; des chandelles tout allumées apparaissaient, sur la tête du cheval.

En prévision de toutes ces aventures diaboliques, on n'allait jamais quérir le curé qu'avec deux voitures : si quelque accident survenait à l'une, l'autre au moins était encore disponible.

Combien de fois encore n'est-il pas arrivé qu'en allant à l'écurie, le matin, pour *faire son train*, on ait été tout surpris de trouver son cheval harassé, épuisé, blanc d'écume, avec le crin du cou et de la queue tout tressé. Il aurait fallu être bien naïf pour ne pas reconnaître encore là un de ces tours du lutin, qui profitait de la nuit et de l'absence des gens pour se promener à leurs dépens. Il est consolant d'ajouter que, pour lui faire passer cette fantaisie, il suffisait de verser un minot de son à la porte de l'écurie. Le lutin, homme d'ordre avant tout, avait le soin, en prenant congé du cheval, de remettre chaque chose à sa place comme il l'avait trouvée : tâche dont il s'acquittait à merveille et en

homme scrupuleux. Or, pour parvenir à l'écurie désormais, il lui fallait bien mettre le pied sur le son, dont les grains se trouvaient par là dérangés.

Force lui était donc de remettre un à un tous ces milliers de grains en leur place, comme ci-devant ; durant ce temps, l'aurore venait, et adieu la promenade !

Heureusement qu'une occasion, comme il ne s'en présente guère, s'offrit un jour aux sorciers de l'île d'Orléans pour faire expier au diable une partie des mécomptes dont il s'était rendu coupable envers eux. Dans ce temps-là, on construisait l'église de Saint-Laurent. Or, près de cette église se trouvent les côteaux de Saint-Laurent, dont la pente est abrupte et la montée difficile. Les chevaux en avaient tout leur raide à charroyer la pierre en ces endroits, et les habitants se plaignaient amèrement.

Le constructeur, fin matois, et homme bien éduqué, leur annonça un jour, pour faire cesser leurs plaintes, qu'il allait leur procurer un cheval bien fort, si fort, qu'il pourrait traîner, à lui seul, la charge de quatre chevaux ordinaires.

Aussitôt dit, aussitôt fait : voilà notre homme qui s'enferme pendant quelque temps à l'écart, sans doute pour lire le *Petit Albert*. C'est un livre extraordinaire que celui-là, et qui contient des choses fort merveilleuses, entre autres, un chapitre tout écrit avec des croix ?

Peu de temps après, l'entrepreneur revint, conduisant par la bride un cheval si beau, qu'on en avait jamais vu de pareil. Et alors il dit aux *habitants* :

—“ Or ça, faites-le travailler sans pitié ; mais, pour aucune raison au monde, il ne faut le débrider. Qu'il piaffe, qu'il rue, qu'il hennisse, n'importe ; ne lui ôtez pas sa bride, pas même pour le faire boire.”

Le cheval fut confié aux mains d'un jeune homme, qui se mit à charroyer la pierre ; et tout allait à merveille.

Mais, pendant tout ce temps, le pauvre animal avait l'air si fatigué, si exténué, il paraissait tant souffrir du besoin de boire, que, vers le soir, son conducteur,—jeune gars inexpérimenté comme tous ceux d'alors, et probablement ceux d'aujourd'hui,—se laissa toucher de pitié, et le conduisit au ruisseau voisin pour le faire boire. Jusque-là ce n'était pas mal ; mais, comme le pauvre animal faisait mine de ne pouvoir avaler avec sa bride, voilà notre étourdi qui la lui enlève : et aussitôt, plus de cheval ! il se précipite dans le ruisseau voisin, transformé en anguille, et..... *cours après*.

Heureusement qu'à cette heure les pierres étaient toutes charroyées, à l'exception d'une seule, qui, depuis lors, a toujours manqué à l'édifice.

HUBERT LA RUE

LA RARETÉ DE L'ARGENT AUTREFOIS

On ne s'imagine pas aujourd'hui combien était rare l'argent au commencement du dix-huitième siècle dans la Nouvelle-France. Voici un fait qui peut en donner une idée. Les îles à l'Aigle et à la Grenouille, comprenant cinq cent soixante et cinq arpents en superficie, qui avaient été concédées le 19 octobre 1694, à Etienne Volland, sieur de Radisson, par M. le comte de Frontenac et le chevalier seigneur de Champigny, gouverneur et intendant, furent vendues à Jacques Brisset par le dit Radisson, par contrat devant M^{re} Adhémar Saint-Martin, notaire à Montréal, le 13 juillet 1712, pour la somme de 300 francs du pays. En attendant le paiement, qui devait être à la convenance du preneur, il y avait une rente de 15 francs par année, qui ne fut éteinte par le paiement des 300 francs que le 21 janvier 1752. Un seigneur à qui il fallait quarante-deux ans et demi pour payer une somme de \$50 !

L'ABBÉ VINCENT PLINGUET

HABITANTS vs HIVERNANTS (1)

Il y a à distinguer entre les mots colons, hivernants, interprètes, employés de la traite, français, commis, habitants et fonctionnaires, durant les premières cinquantes années au moins qui vont de 1603 à 1650. Aucun terme n'a la même signification que l'autre dans cette série. Comprendons bien le sens attaché alors à chaque expression et notre histoire, à ses débuts, deviendra plus claire, plus intelligible, plus réelle.

Les Français qui ont les premiers fait la traite au Canada, y laissaient parfois des hivernants. Ceux de Chauvin, à Tadoussac, en 1599, périrent avant le retour de l'été. Ceux de M. de Monts, à Sainte-Croix, Acadie, en 1604, succombèrent, pour la plupart, à une espèce de scorbut, appelé le mal-de-terre. Lorsque Champlain eut construit une habitation à Québec, en 1608, il résolut d'y passer l'hiver, avec vingt-sept hommes ; le printemps arrivé, il n'en restait que huit — les autres ayant été emportés par la même maladie, causée par les privations.

Il n'y avait pas encore d'habitants dans le Canada. Les compagnies de traite, qui se succédèrent jusqu'à 1627, envoyèrent des hivernants, mais il ne vint qu'un seul habitant, Louis Hébert, le pionnier de la population canadienne-française ; car tous, tant que nous sommes, nous descendons de l'habitant et non pas de l'hivernant.

L'hivernant était aux gages des compagnies de traite ; après trois ou quatre années, il retournait en France.

L'habitant était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada et comptait y laisser sa famille ; dès les jours de Champlain, on le distinguait de l'hivernant.

(1) IV, XI, 537.

Cet homme modeste, abatteur de la forêt, fondateur de paroisse, est la souche unique de notre peuple.

De l'hivernant vinrent les Français, employés de la traite—administrateurs civils, officiers militaires, et même missionnaires, gouverneurs-généraux, et tout ce qui représentait la France proprement dite. Le " Français " était de la classe des hivernants, parceque lui et l'hivernant se recrutaient en France, et y retournaient après un certain séjour au Canada. Il en a été ainsi jusqu'à la conquête (1760).

De l'habitant sortent, et sortent uniquement, les Canadiens-Français. La distinction entre ces deux branches de la race française, dans notre pays, date du temps de Champlain. L'homme qui faisait du Canada sa patrie d'adoption, fut de suite considéré comme un être distinct des Français. Les compagnies de traite, représentées par les employés, les missionnaires envoyés ici, les gouverneurs, les hommes de loi, et les officiers de l'armée formaient un monde à part. Entre ces deux groupes, il y a toujours eu divergence d'idées : l'une tenait pour le Canada, l'autre pour la France.

L'habitant, et le terme qui le distingue, remontent donc à l'année 1617, autrement dit, à l'année de Louis Hébert. Qu'importe que les historiens n'aient pas saisi cela ! Ce n'est pas dans les historiens qu'il faut étudier la question, mais dans les chroniques du temps. Si vous lisez celles-ci, vous distinguerez aisément la différence, et vous arriverez à vous expliquer comment, en 1645—alors qu'il n'y avait pas plus de deux cent cinquante personnes établies sur notre sol—on a pu former la compagnie dite des *habitants*, qui enleva au moins le tiers de la traite à la compagnie de la Nouvelle-France, protectrice intéressée des hivernants. Depuis ce jour, jusqu'à la conquête, la lutte dans le Canada a toujours été entre les habitants et les hivernants.

C'est donc une chose bien acquise que le mot " habitant ". Durant cinq quarts de siècle après 1645, nous, les habitants, nous avons été appelés " Canadiens " parce que nous avons

fait du Canada notre patrie. Les autres étaient des “ Français ” et ce terme couvrait les gouverneurs, les missionnaires, les officiers de l’armée et généralement tous ceux qui venaient de France exercer quelques fonctions durant une période déterminée.

Après la conquête, la politique anglaise distingua très bien entre les habitants, qui formaient le gros de la population, et les Français restés au milieu de nous. Ces derniers finirent par disparaître.

Ce sont les fils de l’habitant qui ont créé notre clergé national, fait les luttes politiques, reconstitué le commerce dont nous avions été privés sous les Français et sous les premiers Anglais, par la force des circonstances qui réservaient aux Européens l’exploitation de notre pays. De l’habitant aussi viennent ces écrivains passionnés pour nos gloires nationales, inspireurs du sentiment canadien et dont la tâche est aujourd’hui plus belle que jamais.

BENJAMIN SULTE

UN ROYAL COUP DE PIED

Lorsque le duc de Clarence, plus tard Guillaume IV, visita le Canada, il s’avisait un bon jour de traverser la frontière qui sépare la province de Québec de l’état du Vermont. Comme un bon bourgeois, il se rendit chez un barbier pour se faire raser. La femme du barbier, une très jolie brunette, entraient justement comme le prince se levait de la chaise. Le prince la saisit par le cou et lui donna un retentissant baiser.—“ Allez maintenant, lui dit-il, et dites à vos voisines que le fils du roi d’Angleterre a donné un baiser royal à la femme d’un barbier yankee.”

L’histoire ne dit pas si la jeune femme fut flattée de l’honneur que lui faisait le duc de Clarence. Elle n’est pas aussi silencieuse au sujet du barbier. Celui-ci saisissant le prince par les épaules lui donna un coup de pied au bon endroit en lui disant :—“ Maintenant, allez, et dites aux femmes de votre pays qu’un barbier yankee a donné un royal coup de pied au fils du roi d’Angleterre.”

R. O.



LE COMTE DE MALARTIC

LE COMTE DE MALARTIC

La famille de Malartic compte parmi la plus vieille noblesse de l'Armagnac. Elle remonte à Odon de Malartic, damoiseau vivant en 1209, père du chevalier croisé Arnaud de Malartic présent, en 1252, au camp devant Joppé.

Anne-Joseph-Hippolyte de Maurès, comte de Malartic, était le deuxième fils de Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurès de Malartic, et de Antoinette-Charlotte de Savignac de Saint-Urcisse. Trois de ses frères devinrent généraux.

C'est à Montauban, le 3 juillet 1730, que naquit Anne de Malartic. Sorti, à l'âge de quinze ans, du collège de Nanterre il fut aussitôt nommé sous-lieutenant dans le régiment de la Sarre. Peu après, il obtint une compagnie dans le régiment de Béarn, avec lequel il fit, comme capitaine, les campagnes de Flandre, d'Italie et de Provence. Il fut nommé aide-major en octobre 1749.

En 1755, il s'embarque pour la Nouvelle-France avec son régiment. L'année suivante, Montcalm remplace comme commandant des troupes françaises, le baron Dieskau fait prisonnier au lac Saint-Sacrement. Dès lors, de Malartic le suit presque partout.

Il fait partie de l'expédition dirigée par Montcalm en 1756 contre le fort Oswego ou Choueguen.

L'année suivante, il assiste à la prise de William-Henry.

En 1758, il prend part à la bataille de Carillon. Le régiment de Béarn était posté à la droite, et, au plus fort de l'action, Malartic eut le genou gauche percé d'une balle. Cette blessure lui valut la croix de Saint-Louis.

A la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, il se bat comme un lion. Son cheval est tué sous lui et ses habits percés de balles.

C'est de Malartic qui commandait la garde laissée à l'Hô-

pital-Général pour protéger les nombreux blessés, officiers et soldats. Il gagna même l'estime du général Murray qui l'invita plusieurs fois à dîner avec lui.

A la bataille de Sainte-Foye, de Malartic fut de nouveau légèrement blessé. Cette fois ce fut un boulet de canon qui lui effleura la poitrine.

Malgré cette belle victoire de Sainte-Foye, Lévis fut obligé de lever le siège et de se replier sur Montréal.

Après la capitulation de Montréal, de Malartic rentra en France avec les restes de l'armée.

En avril 1763, de Malartic fut nommé major du régiment Royal-Comtois.

Choiseul, alors ministre de la guerre, ne le trouvant pas assez récompensé de ses beaux états de service, le fit nommer, deux mois après, colonel du régiment de Vermandois.

Quatre ans après, son régiment eut ordre de se rendre aux Antilles. C'est pendant cette campagne qu'il fut nommé commandant en chef et gouverneur de la Guadeloupe avec le grade de brigadier.

Il passa ensuite à la Martinique et à Saint-Domingue où il fut d'un grand secours au prince de Rohan pour réprimer les désordres qui s'étaient élevés dans cette île.

Rentré de nouveau en France avec son régiment, il fut détaché avec lui en Corse.

Le 3 mars 1780, il était promu maréchal de camp.

Douze ans plus tard, le 27 janvier 1792, Louis XVI le nomma lieutenant-général et gouverneur des établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance, avec l'île de France pour chef-lieu de son gouvernement.

C'est là qu'il expira le 28 juillet 1800, regretté de tous.

PIERRE-GEORGES ROY

L'AMOUR DE LA FRANCE EN ACADIE

L'amour de la France est resté un objet de culte pour les Acadiens. Son nom est une musique à leur cœur ; et son souvenir, grandissant dans la fantasmagorie du passé, s'élève jusqu'au ciel, semblable à un sommet étoilé. Après Dieu et son Eglise, c'est la France la première. A la Confédération des provinces, dont la plupart des Acadiens ne se souciaient guère, plusieurs pensaient toujours " qu'elle reviendrait." Plusieurs le pensent encore, s'appuyant sur des prophéties que l'aieul raconte à ses petits-enfants. On est résigné, on est fidèle à l'Angleterre ; mais on aime la France. Il est si naturel, il est si doux d'aimer sa mère, même quand elle n'est plus là, même quand elle ne doit plus revenir !

Vers 1864, il s'échappa d'un navire passant près de la dune de Bouctouche, un matelot fatigué de la mer, qui gagna la rive à la nage, ayant appris que cette plage était habitée par des Français. On le recueillit, on l'habilla, et l'on s'aperçut bientôt qu'il savait lire et écrire. Une école fut incontinent ouverte, à laquelle se rendirent tous les enfants du village. A la Confédération (1867), il fut choisi candidat pour la chambre fédérale, et élu, en dépit d'une opposition anglaise acharnée. M. Auguste Renaud, c'est son nom, siégea aux Communes canadiennes, de 1867 à 1872, en qualité de seul représentant acadien, et s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup d'habileté et une grande fidélité. Il n'y a que l'anglais qu'il ne put jamais apprendre et qu'il prononça toujours d'une façon réjouissante. McLeod, son concurrent, devenait *Maclott* ; et Kingston, un des centres principaux du comté, faisait *Quinze tonnes*, ou quelque chose pis encore. Il est mort en juillet 1897.

PASCAL POIRIER

RÉPONSES

La mort du duc de Richmond. (IV, IV, 435).— Le 29 juillet 1818, le duc de Richmond arriva à Québec et entra dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur. Il n'occupa pas la charge longtemps, car le 28 août 1819, treize mois après son arrivée—suivant le rapport fait par le juge en chef Sewell, qui remplit temporairement les fonctions d'administrateur jusqu'à l'arrivée du juge en chef Monk—le duc mourut à Richmond, village que, d'après le juge en chef Sewell, le duc " avait lui-même fondé à titre d'asile pour les officiers et les soldats qui ont servi dans la dernière guerre ". (1812). Le village de Richmond est à environ 20 ou 21 milles d'Ottawa, mais la tradition veut que le duc ne soit pas mort là, mais dans un hameau du nom de Fallowfield, situé à quelques milles de Richmond. Après qu'il fût arrivé à Québec pour se charger des fonctions d'administrateur, le juge en chef Monk fit rapport, le 20 septembre, de la mort du duc arrivée à un endroit près de Montréal, après son retour d'une exploration " des parties étendues du Haut-Canada ", et, continuant, il dit : " Je suis désolé d'ajouter que des symptômes d'hydrophobie ont été (m'informe-t-on) la cause de sa mort inévitable." Que la rumeur à laquelle le juge en chef Monk fait allusion soit bien fondée c'est ce que fait voir une lettre de M. Charles Cambridge, adressée de Belfast à lord Bathurst, en date du 14 octobre 1819. L'auteur de cette lettre ayant quitté le Bas-Canada le 8 septembre, parle de cette mort avec pleine connaissance de ses circonstances, autant qu'on peut le voir. Après avoir décrit l'objet de l'exploration que le duc avait faite dans le Haut-Canada, ses intentions éclairées, sa dernière visite à lord William et lady Mary Lennox à Kingston, et d'autres incidents de moindre importance, l'auteur continue :

“ Le 23 août le duc dina avec un détachement d'officiers posté à Perth, et ce fut le 25 seulement que s'annoncèrent les premiers symptômes de la cruelle maladie qui, trois jours après, se termina par la mort. De bonne heure ce matin-là le valet du duc trouva Sa Grâce alarmée à l'aspect d'arbres qui étaient près d'une fenêtre de la chambre où il avait couché et qui, insista-t-il, étaient des gens qui regardaient dans la chambre ; et lorsque peu après on lui apporta une cuvette d'eau, une évidente horreur se peignit sur ses traits à la vue de ce liquide. En plusieurs occasions, ce jour-là et le 26, les symptômes ne furent que trop évidents chaque fois qu'il fut présenté au duc quelque liquide auquel Sa Grâce ne touchait plus maintenant qu'avec une extrême répugnance. Le 26, au diner, il avait prié le lieutenant-colonel Cockburn de prendre du vin avec lui, mais Sa Grâce n'eut pas plutôt porté la liqueur à ses lèvres qu'incapable de contrôler la violence du mal il remit son verre sur la table en disant : “ N'est-ce pas trop ridicule ? Allons ! je le boirai quand je n'y penserai pas.” Le soir du même jour on envoya chercher un aide-chirurgien, (le seul médecin qu'il y eut dans les environs) qui le saigna, et Son Excellence se trouva apparemment si soulagé par l'opération qu'il se leva de bon matin le lendemain et proposa de traverser le bois de Richmond à pied jusqu'à la colonie qui avait récemment été baptisée du nom de son illustre fondateur, lequel était maintenant à la veille de l'immortaliser par la catastrophe de sa mort.

Dans le bois, s'étant mis à courir en entendant japper un chien, on eût de la peine à le rejoindre, et quand la bande arriva à la lisière du bois, le duc, à la vue d'une eau stagnante quelconque, s'élança par-dessus une clôture et se précipita dans une grange voisine où ses compagnons terrifiés le suivirent avec empressement. Le paroxysme de sa

maladie était maintenant à son apogée. Ce fut presque un miracle que Sa Grâce ne mourût pas dans la grange ; on le transporta avec peine à une misérable chaumière du voisinage, et de bonne heure, le matin du fatal 28, le duc de Richmond expira dans les bras d'un fidèle Suisse qui n'avait jamais quitté un instant son bien-aimé maître.

Pendant que le duc était dans cette misérable cabane de rondins, la raison reprit parfois chez lui son empire, et Sa Grâce profita de ces intervalles lucides pour écrire à lady Mary Lennox, une lettre dans laquelle il lui rappelait qu'un jour (il y avait cinq mois de cela) s'étant fait une entaille au menton en se rasant, dans une chambre du château Saint-Louis, il avait voulu faire lécher la blessure par un chien favori de la maison qui se trouvait là, et que ce chien l'avait mordu au menton.

Le souvenir de cette circonstance ne faisait que trop pressentir au duc le sort qui l'attendait, vu que le chien en question avait été par la suite atteint de la rage, et c'est pourquoi dans sa lettre à lady Lennox, Sa Grâce exprima la conviction que sa maladie était l'hydrophobie (chose qui semble ne pas faire le moindre doute).

Le duc traça la ligne de conduite que ses enfants devaient suivre dans la pénible situation où ils allaient se trouver à son décès, et l'on dit qu'il demanda à être enterré à Québec, sur les remparts, comme un soldat, pour rester là.

Les souffrances du duc étaient extrêmes ; cependant l'esprit chez lui, dominait l'agonie du corps. Il enjoignit au colonel Cockburn de ne plus faire attention à ses ordres, " car vous voyez à quel état je suis réduit," ajouta-t-il. Pendant un paroxysme de douleur il s'écria : " Fi ! Richmond, fi donc ! Charles Lennox, endure tes souffrances comme un homme ! " Il mourut peu après, le 28, et sa dépouille mortelle arriva à Montréal le 30, jour auquel il avait été annoncé qu'il tiendrait un lever."

Dans l'histoire du Dr Kingsford (vol. IX, p. 182) se trouve un récit qui s'écarte un peu de ce qui précède, mais les deux narrations ne diffèrent pas essentiellement. D'autres historiens mentionnent le fait de la mort sans en décrire les circonstances particulières.

DOUGLAS BRYMNER

Un pretre medecin. (IV, IX, 509.)—M. Pierre-Joseph Compain, qui mourut curé à Saint-Antoine de Chambly en 1805, avait la réputation d'être un excellent médecin. Il avait étudié cet art à Montréal sous le docteur Feltz, chirurgien-major des troupes. Il avait, dit-on, un remède infailible pour guérir les cancers. Le 16 octobre 1795, il proposait à M. Plessis, alors curé de Québec, de faire connaître son secret pour traiter les maladies si le clergé voulait bien lui payer une pension. " Je possède, disait-il, un secret utile à l'humanité. Une foule d'indigents accourt à moi et ma cure est pauvre. Qu'on me promette d'avoir une aide de la législature ou qu'on me paye une pension et je livrerai mon secret ". Dans une autre lettre il disait encore : " Je ne veux point m'enrichir, mais si je livre mon secret les docteurs s'en empareront et ils feront payer les pauvres. L'argent que je ferai, je le donnerai aux pauvres."

Voyez dans la *Gazette de Québec* du mois de mars 1799, No 1766, une annonce de M. Compain, où il dit qu'il guérit des chancres.

J. E. R.

Les Meurons et les Watteviles. (IV, IX, 512.)—Ces deux régiments, composés de troupes suisses, officiers et soldats, portaient chacun, comme c'était alors l'usage, le nom de leur colonel.

En garnison au Cap de Bonne-Espérance, et au service de la Hollande, elles ne vinrent à Malte qu'après l'occupation du Cap par l'armée anglaise en 1806.

À leur passage en Angleterre, en route pour le Canada, on adjoignit à leur effectif les prisonniers français qui voulurent bien accepter le service aux colonies, en échange de leur confinement sur les pontons ou dans les forteresses ; mais à la condition expressément convenue de part et d'autre, de ne jamais les obliger à porter les armes contre la France.

Quelques-uns de ces soldats si étrangement rendus à la liberté, s'établirent, le terme de leur engagement expiré, sur divers points de la province, et firent des souches de Canadiens.

Nous nous rappelons qu'en 1869, à l'occasion de la fête du 15 août, nous nous rendions à Napierville, en compagnie du vice consul de France à Montréal, feu le Dr Picault, porter trois médailles de Sainte-Hélène, venues du ministère de la guerre à l'adresse de trois vieux braves anciens soldats du régiment de Meuron.

Ces soldats, devenus laboureurs, et dont le plus jeune avait 73 ans, reçurent cette distinction avec un indicible attendrissement. Ils riaient et pleuraient à la fois, examinant le revers et la face de la médaille ; et tous trois comme aux grands jours de victoire, crièrent : Vive l'Empereur.

AUGUSTE ACHINTRE

Le régiment de Carignan. (IV, XI, 531.)—Le régiment de Carignan nous a laissé quelques uns de ses soldats vers l'année 1670. Si l'on suppose que l'un de ces hommes était alors âgé de vingt ans, il aurait eu cent six ans l'année où Montcalm écrivait. Cela me paraît fort. Je ferai observer que les gens du siècle dernier rangeaient sous le nom de Carignan tous les militaires. Ainsi le patriarche de la Baie Saint-Paul doit avoir appartenu aux cinq ou six compagnies d'infanterie qui arrivèrent de 1684 à 1700, lesquelles n'avaient aucun rapport avec le régiment de Carignan retourné en France avant 1670.

BENJAMIN SULTE

Au temps des rechauds. (IV, XI, 542.)—Dans le temps des églises non chauffées, un vieux curé d'en bas de Québec, avait entouré son autel d'une cloison vitrée. Ce compartiment était chauffé.

Le brave homme y avait ménagé une ouverture. A chaque *Dominus Vobiscum*, il ouvrait gravement sa fenêtre, chantait magistralement les paroles liturgiques et continuait le saint office, après fermeture hermétique de la fenêtre. Il était vu pleinement du pieux auditoire sans pourtant souffrir de l'incommodité de vingt degrés au-dessous de zéro. Les prônes et sermons devaient être courts à cette époque, et l'éloquence de ces bons curés ne devait pas faire dormir *les gens debout*.

F. L. L. A.

La harangue de Salaberry. (IV, XII, 558.)—La harangue du colonel de Salaberry telle que reproduite dans les *Recherches Historiques* (V, p. 85) m'a été transmise et rapportée par mon père, lieutenant sous Salaberry à la bataille de Châteauguay.

Au nombre de plusieurs articles que j'ai publiés en 1879, à l'occasion de la célébration du centenaire et du cinquantième anniversaire de la mort du héros de Châteauguay, pour engager le gouvernement fédéral à élever un monument au grand soldat, se trouvaient les lignes qui suivent (article du 31 janvier 1879) :

“ Mon père, qui, en 1812 et à Châteauguay, combattait comme lieutenant à côté du colonel de Salaberry, lui fut toujours dévoué et attaché dans la suite. Pour lui le vainqueur de Châteauguay était un second Napoléon, une espèce de dieu ! Il fut toujours son ami fidèle, et après sa mort, il fut l'ami intime de sa famille. Combien de fois n'a-t-il pas manifesté son vif mécontentement contre l'ingratitude des Canadiens et des autorités gouvernementales, parce

qu'ils n'élevaient point un monument au colonel de Salaberry ! Dans un moment où, devant plusieurs personnes, il parlait de la bataille de Châteauguay avec un enthousiasme bien légitime, il ajouta :

— Si ceux qui n'étaient pas nés ou qui suçaient bêtement le lait du sein de leur mère, lorsque nous nous battions à Châteauguay, et qui sont peut-être aujourd'hui au timon des affaires du pays, avaient été avec nous, ils aimeraient à se rappeler et à conserver le souvenir du commandement donné par notre brave colonel avant la bataille : " Voltigeurs ! s'écria-t-il, l'armée américaine est sur nos talons ; mais il faut l'arrêter dans sa marche ou mourir ! Que chaque balle abatte un ennemi, et malheur à celui qui manquera ou perdra sa poudre, car mon sabre lui fera sauter la tête ! Clairons ! faites un bruit d'enfer, afin que les Américains nous croient en grand nombre et qu'ils sont tombés dans une embuscade. Officiers, faites votre devoir ! ordonnez à vos soldats de faire un feu roulant, et vive la vieille Angleterre ! "

— Voilà comment parla notre commandant. Oh ! je le répète, si ceux qui sont à la tête de nos destinées voulaient faire appel à leur patriotisme, et s'ils pouvaient apprécier le dévouement héroïque de trois cents soldats décidés à se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de livrer le chemin à l'ennemi, ils auraient honte de leur apathie et ils élèveraient un monument au héros de Châteauguay, puis une pierre commémorative à ses compagnons d'armes."

Enfin, ce n'est que vingt ans après cet appel et protestation que le gouvernement a fait ériger, en 1895, à Châteauguay, un monument incomplet et qui laisse beaucoup à désirer.

Lors de l'inauguration de ce monument, Sir A.-P. Caron, auquel j'avais passé le discours du colonel de Salaberry, ne l'a pas récité absolument dans toute sa teneur.

C'est sous la dictée de mon père que j'ai pris note du commandement plus haut cité que je crois fidèle, absolument authentique, et voici pourquoi : après la guerre, mon père visitait souvent le colonel de Salaberry ; il est plus que probable qu'au cours de la conversation il a dû s'assurer du mot à mot des paroles vibrantes qui ont été prononcées par son brave commandant, avant la bataille.

C.-A.-M. GLOBENSKY

Sir Allan MacNab. (V, I, 560.)—On ignore généralement que la femme de Sir Allan MacNab et ses deux seuls enfants, madame Daly et la comtesse d'Albermale, étaient catholiques. Le comte d'Albermale se fit catholique et une de ses filles religieuse. M. Daly et son père, Sir Dominique Daly, étaient aussi catholiques.

J'ai bien connu feu sir Allan MacNab qui m'honora même de quelqu'amitié. Je ne nie pas qu'il ait eu d'abord de fortes préventions contre les Canadiens-Français qu'il considérait, alors, tous comme des rebelles ; mais je puis assurer que ses préventions avaient considérablement diminuées sinon entièrement disparues dès 1856.

L.-N. CASALT

L'“Enfant Terrible.” (V, I, 564.)—Je ne sais à quelle date, ni dans quelles circonstances, le nom d'*Enfant Terrible* fut donné à J.-B.-Eric Dorion. Il paraît toutefois que c'est au célèbre Joseph Cauchon que revient l'honneur ou la responsabilité d'avoir donné au fougueux tribun un qualificatif aussi caractéristique et ayant eu une aussi grande vogue.

Ce pauvre Dorion se l'était un peu attiré quand il se décrivait lui-même dans les quelques lignes rimées suivantes publiées en 1844 :

Je suis un petit garçon
Tout court et qui n'est pas long,
Et qui ne pense pas de loin ;
Mais qui s'aperçoit très bien
De tout le peu qui se passe
Et de ce qui se repasse.
Hélas ! je suis tout petit
Comme un mauvais Esprit ;
Mais pour paraître plus grand
Je veux qu'on m'appelle Gros-Jean.

Le résumé de ces quelques vers, pas très riches en rimes, n'est-il pas *Enfant Terrible* ?

Après une carrière des plus mouvementées J.-B.-Eric Dorion mourut à L'Avenir, comté de Drummond, le 1er novembre 1866.

Le matin de ce jour mémorable, pendant que M. Dorion était occupé à sa toilette, sa plus jeune enfant, Olympe, s'approchant de lui, lui dit avec naïveté : “—Papa, tu vas mourir aujourd'hui.”

Le père sourit avec bonté en lui répondant : “—Non, chérie, ne crains rien.”

Mais l'enfant insista, répétant avec assurance : “—Je te le dis, papa, tu vas mourir aujourd'hui.”

Madame Dorion fit taire la jeune prophétesse et l'emmena dans une autre chambre.

Le midi, au diner, la petite Olympe répéta encore la même assertion avec plus d'assurance que jamais.

M. Dorion, qui avait quelques effets à la station de Richmond, partit après diner, vers deux heures, pour les aller chercher.

A peine arrivait-il au pont couvert, à Ulverton, qu'il se sentit frappé mortellement : M. Dorion avait une maladie de cœur.

Il appela à son secours.

M. Charles McCaffrey accourut et M. Dorion demanda d'être reconduit au plus vite à L'Avenir.

Quand on vit revenir si tôt la voiture, quand on vit M. Dorion pouvant à peine se tenir assis, ce fut un émoi général dans le village et il s'établit un courant, une procession de citoyens anxieux de voir ce qui était survenu.

M. Dorion fut descendu de voiture par MM. Moïse Charpentier et Esdras Dionne.

Madame Dorion était au désespoir.

“—Ne pleure donc pas ! Ce n'est rien ! ” furent les dernières paroles qu'il prononça.

On courut chercher le médecin. Mais la science devait être de nul secours.

Dans ce moment de surexcitation, personne ne songeait au prêtre, et mon Dieu ! c'était bien le médecin le plus nécessaire à cette heure.

M. Gouin, curé de L'Avenir, fut averti par sa servante que M. Dorion se mourait. Que faire ?

Les amis de M. Dorion étaient autour de son chevet et personne demandait le curé ! Voulait-on établir auprès du mourant une barrière infranchissable. Il me semble que ces pensées durent se présenter à M. Gouin ; mais le cœur de prêtre, le zèle de la foi, le dévouement du pasteur le commandent ; il court, il vole vers cette brebis qui voulait revenir au bercail, mais agonisante et incapable d'appeler le pasteur. Le médecin déclare que le cœur bat encore, que la vie n'est pas éteinte et M. Gouin prononce sur la tête du moribond les paroles sacramentelles que Dieu a donné à ses ministres, à ses prêtres, le droit de prononcer, les paroles de l'absolution.

Il s'appropriait à administrer l'Extrême-Onction, il avait fait l'onction générale, quand le médecin déclara, par un geste significatif, que l'agonie avait déjà cessé.

Les portes de l'éternité venaient de s'ouvrir pour cette âme : elle était devant Dieu !

Ainsi mourut à 4.30 heures de l'après-midi, cet homme fameux, à l'âge de quarante ans.

On se demandera peut-être comment il se fait que M. Dorion eut les honneurs de la sépulture ecclésiastique !

Voici la raison, et elle justifie amplement M. le curé Gouin d'avoir permis l'inhumation suivant les rites de l'Eglise Catholique.

En octobre 1866, Mgr Lafèche, alors coadjuteur du diocèse, vint prêcher une grande retraite à L'Avenir.

M. Dorion en suivit les exercices avec attention et respect.

Vers la fin de la retraite, le prédicateur se rendit auprès de lui, à titre d'ami et d'ancien co-paroissien, tous deux étant nés à Sainte-Anne de la Pérade.

Il fut reçu poliment et avec égard ; il ne fut nullement question de religion dans cette première entrevue.

Le lendemain matin, Mgr fit une seconde visite comme prêtre afin de tenter un suprême effort pour ramener à la pratique de sa religion d'enfance, cette âme depuis longtemps éloignée des sacrements.

M. Dorion déclara qu'il désirait se convertir. Mgr mit deux conditions :

Se démettre de la Société de l'Institut Canadien.

—Ce n'est pas difficile, dit M. Dorion, depuis trois ans je n'y ai pas mis les pieds.

Rétracter ce qu'il avait dit et écrit contre la doctrine de l'Eglise et les prêtres.

—Le prêtres m'ont attaqué, répondit M. Dorion, et il fallait me défendre.

Mgr lui fit comprendre que les prêtres étaient forcés par

leur devoir de parler comme ils l'avaient fait, qu'il avait avancé des théories contraires aux doctrines et aux enseignements de l'Eglise ; que les prêtres avaient combattu ses principes, mais sans animosité personnelle contre lui.

M. Dorion donna pour excuse son défaut d'instruction.

Mgr lui fit doucement remarquer qu'il aurait dû étudier un peu plus sérieusement les questions religieuses qu'il avait traitées dans ses écrits et ses discours. Sa Grandeur lui indiqua même de quelle manière cette rétractation devait être faite: M. Dorion déclarerait qu'il rétractait tout ce qu'il avait dit et écrit de contraire aux doctrines et enseignements de l'Eglise Catholique, qu'il entendait continuer à servir son pays dans la vie publique tout en s'engageant d'avance à se soumettre aux doctrines et aux enseignements de la dite Eglise.

M. Dorion lui répondit :

—Puisque ce n'est pas plus difficile que cela, je veux me réconcilier avec Dieu ; j'y pense depuis longtemps, je sais qu'il faut avant tout sauver son âme. Mais je veux faire cela comme il faut et prendre le temps nécessaire ; j'irai à Montréal, je ferai une retraite et ferai ma conversion.

Mgr l'encouragea dans ses bons sentiments, lui recommanda de faire les choses bien et surtout de ne pas trop retarder, vu qu'il pouvait mourir subitement, car il connaissait la maladie de cœur dont M. Dorion était affecté.

M. Dorion est donc mort catholique.

J.-C. SAINT-AMANT

Les ancêtres de Mgr Begin. (V, III, 587.)—

“ Louis Bégin, baptisé 1636, fils de Jacques et d'Anne Meloque, de *Liénard*, évêché de *Lizieux*. ” *Dictionnaire Généalogique*, I. p. 37).

La lecture *Liénard* ou *Liénart* sur les registres pa-

roissiaux de catholicité doit être bonne. C'est une forme qu'on se rencontre dans tous nos vieux actes. *Saint-Liéart* et *Saint-Léonard* désignent le même bienheureux et la même paroisse consacrée à ce saint. *Leonardus* a donné *Liéard*, de même *Leodebardus* (abbé de Saint-Aignan) a donné *Saint-Liébaut*, et *Leodebaldus*, moine de Marmoutier, a donné *Liébard* ; *Leodegarius*, *Liéger* et *Léger*. Il y a donc lieu d'accepter la lecture du *Dictionnaire Généalogique*.

Dans tout le diocèse de Lizieux, il n'y avait qu'une église consacrée à saint Léonard, c'est l'église de Saint-Léonard de Honfleur, ma paroisse natale.

Conduit par le goût de rechercher les traces du passé, j'ai dépouillé tous les registres de l'état civil de Honfleur, et la majeure partie des archives de cette ville. Ce travail m'a fourni la copie des actes de baptême des ancêtres de Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Voici quelques uns de ces actes :

12 janvier 1621 : baptême de Nicolas Champaigne, fils de Richard Champaigne et de Marguerite Bégin.

1er septembre 1624 : baptême de Jean Bégin, fils de Jacques Bégin et de Diane Melogue. Parrain, Jean LeTac, de la paroisse d'Ablon ; marraine, Jeanne Melogue. (Le nom propre ou de famille *Melogue* a plus tard subi une altération et il a été écrit *Melocque* dans les actes notariés du dix-septième siècle).

12 avril 1625 : décès et inhumation de Louise Bégin, de la paroisse de Saint-Léonard.

28 septembre 1631 : " Du 28 septembre 1631 a esté baptisé Loys, fils de Jacques Bégin et de Diane Melogue, ses père et mère. Son parrain Loys Langlois, fils de Jacques ; la marraine Genevieve Delamare femme de Jean LeTac."

(C'est par mégarde que Mgr Tanguay a fait naître Louis Bégin en l'année 1636).

3 septembre 1632 : baptême de Jacques Bégin, fils de Jean Bégin et de Jacqueline Jeanne.

21 septembre 1632 : baptême de Guillaume Bégin, fils de Nicolas Bégin et de Rachel Poisson.

17 septembre 1634 : " Du dimanche dix septiesme jour de septembre, mil six cent trente quatre, ung enfant masle pour Jacques Bégin et Diane Melogue, père et mère, nommé Jacques, par Jacques Cécire, écuyer, sieur du Bocage, et Rachel Poisson, marraine."

14 juillet 1635 : A esté baptisée Marie, fille de Jean Bégin et de Jacqueline Jeanne. Le parrin Jacques LeBourg, la marraine Marie de l'Omosne.

21 octobre 1635 : baptême de Jacqueline, fille de Guillaume Bégin et de Catherine de l'Omosne, ses père et mère.

26 décembre 1636 : " Du vingt sixième jour de décembre a esté baptisée Jeanne Bégin, fille de Jacques Bégin et de Diane Melogue, père et mère. Le parrin Nicolas Bégin.

17 février 1643 : baptême d'Ambroise, fille de Guillaume Bégin et de Catherine de l'Omosne, ses père et mère.

10 septembre 1658 : baptême d'Anne Bégin, fille de Guillaume Bégin et d'Anne Matière.

2 septembre 1668 : baptême de Jacques Bégin, fils de Guillaume Bégin et d'Anne Matière."

La petite ville de Honfleur est très honorée d'avoir été le berceau de la famille du distingué archevêque actuel de Québec. Les Honfleurois espèrent qu'un jour ils auront l'honneur de saluer son passage au milieu d'eux.

CHARLES BRÉARD

Les Ordres du Roi. (IV, XII, 545.)—Quelque part dans ses ouvrages, M. l'abbé Daniel dit que René, baron de Portneuf, était chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Bibaud, dans son *Mémorial des honneurs étrangers conférés à des Canadiens*, en voulant corriger M. l'abbé Daniel, commet une erreur assez grave. “ René, baron de Portneuf, dit-il, fut chevalier de l'Ordre du Roi, et non, comme le dit l'abbé Daniel, de l'Ordre de Saint-Michel : ce fut son frère le sieur de Fortel, qui n'était pas de la Nouvelle-France.”

Or, l'ordre de Saint-Michel et l'ordre du Roi étaient une seule et même association désignée sous deux noms différents. On qualifiait l'ordre de Saint-Michel d'ordre du Roi parce qu'il était conféré par le roi seulement.

L'ordre de Saint-Michel fut fondé le 1er août 1469 par Louis XI, qui le destina aux seigneurs de la cour dont il voulait avoir l'appui.

Le nombre des chevaliers de Saint-Michel d'abord fixé à 36, augmenta beaucoup dans la suite, ce qui fit tomber l'ordre dans le discrédit.

En 1588, Henri III joignit l'ordre de Saint-Michel à celui du Saint-Esprit. Dès lors, on désigna les chevaliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit sous le nom de chevaliers des Ordres du Roi.

Aboli en 1789, l'Ordre de Saint-Michel fut ressuscité par Louis XVIII, le 16 novembre 1816, et destiné à récompenser ceux qui se distinguaient dans les lettres, les arts et les sciences.

L'ordre de Saint-Michel cessa d'exister en 1830.

Le baron de Portneuf, son frère, le sieur de Fortelle, et Emmanuel le Borgne de Bellisle, seigneur de Port-Royal, sont, croyons-nous, les seuls Canadiens qui aient fait partie de l'ordre de Saint-Michel.

P. G. R.

QUESTIONS

601—Lors de la nomination de M. le grand vicaire Racicot, de Montréal, à la haute dignité de protonotaire apostolique, des journaux ont annoncé que les seuls Canadiens élevés à cette dignité étaient Mgrs Marois, Laflamme, Hamel, Paquet, Routhier et Ritchot. N'y a-t-il pas eu d'autres Canadiens qui ont été nommés protonotaires apostoliques ?

CURÉ

602—Dans le *Journal* de Sanguinet on lit que le corps de Montgomery fut enterré avec celui de son aide-de-camp " devant la porte du bourreau ". Ce passage ne laisse-t-il pas entendre que Radcliffe n'est pas le premier bourreau attiré au Canada ? Qu'en pensez-vous ?

RIO

603—Les registres paroissiaux de Memramcook, commencés en 1781 par M. l'abbé Thomas-François LeRoux, premier prêtre résident, et continués par lui jusqu'à sa mort, puis par M. Power de 1794 à 1803, et ensuite par M. Ciquard de 1803 à 1806, ont été emportés dans la province de Québec par quelqu'un des anciens curés de Memramcook. Ils y sont encore. Mais où ? Je l'ignore. Je serais donc très reconnaissant à celui qui pourrait me renseigner sur ce sujet.

P. P. G.

604—On a beaucoup glosé autrefois sur le nom du juge Vallière de Saint-Réal. On a été jusqu'à affirmer qu'il avait ajouté lui-même ce nom de Saint-Réal à son nom de famille Vallière. Qu'en sait-on au juste ?

R. G. O.

605—Quelle est la date de l'inauguration du pont Victoria, qui relie la rive sud du Saint-Laurent à l'île de Montréal ? Le prince de Galles vint-il au Canada spécialement pour cette grande circonstance ?

IGN.

606—L'histoire du " Chien d'Or " m'a toujours parue quelque peu obscure. Connait-on aujourd'hui la véritable raison qui engagea le capitaine de Repentigny à tuer le bourgeois Philibert ?

ROB.

607—En quelle année, le bureau de poste actuel de Québec a-t-il été ouvert ? Où était-il avant cette époque ?

FACT.

608—Dans son admirable *Légende d'un Peuple*, Fréchette nous fait assister, par un soir humide et triste de l'automne, à l'épisode émouvant de la reddition du général de Lévis, lors de la capitulation de Montréal. Est-il bien prouvé que le brave chevalier de Lévis fit brûler ses drapeaux plutôt que de les rendre ? Où cette sublime action s'est-elle passée ? Est-ce bien à l'île Sainte-Hélène, ainsi que le dit le Dr Larue dans son *Histoire populaire du Canada* ?

XXX

609—Dans leurs interminables incursions sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre, les Abénaquis s'emparèrent, vers le commencement du dix-huitième siècle, d'une jeune anglaise du nom de Wheelwright. Cette jeune captive, si je ne me trompe, fut recueillie par le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France. Mlle Wheelwright retourna-t-elle dans son pays ?

AMER

610—Où me procurerais-je la liste complète des prêtres que la révolution française força de venir chercher un refuge sur nos bords ? Comment se fait-il que l'Angleterre, si grincheuse à cette époque pour tout ce qui portait un nom français, ait laissé pénétrer ces prêtres dans notre pays ?

FRANÇ.